

Montréal, le 12 janvier 2012

Madame Colette Fraser, greffière adjointe
Ville de Montréal
Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7610-06-01-00141-35

**Objet : Avis concernant la délivrance d'une approbation d'un plan de
réhabilitation**

Madame,

Nous vous informons que nous avons approuvé un plan de réhabilitation en vertu de l'article 31.51 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Vous trouverez copie de l'approbation en annexe. Cette dernière vise le terrain décrit comme étant le lot 2 331 842 du cadastre du Québec, portant le numéro civique 10501, rue Sherbrooke Est, à Montréal-Est.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : yves.valiquette@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à monsieur André Antoine, ing., que vous pouvez joindre au numéro de téléphone suivant : 514 873-3636, poste 250.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval,



Brigitte Bérubé

BB/AA/

p.j. Approbation d'un plan de réhabilitation

Québec, le 6 janvier 2012

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 31.51)

Produits Shell Canada
Bureau 200
400, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 1L4

N/Réf. : 7610-06-01-00141-35
400883030

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 29 juillet 2011, reçue le 3 août 2011 et complétée le 14 décembre 2011, j'approuve, conformément à l'article 31.51 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans le document intitulé « Plan de réhabilitation du terrain visé par la cessation d'activité de raffinage sur la propriété Shell au 10501, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, Québec – 28 juillet 2011-Révision du 18 novembre 2011 », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

- Démantèlement des installations de raffinage hors-sol et souterraines présentes sur le terrain. Les matériaux issus du démantèlement seront gérés conformément aux règlements existants;
- Caractérisation exhaustive du terrain, puis excavation des sols contaminés, visant à atteindre les valeurs réglementaires de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*. Les sols contaminés excavés seront traités sur place, en biopiles, ensuite les sols traités seront réutilisés sur le site comme matériau de remblayage. S'il y a lieu, les sols contaminés, non traités sur le site, seront éliminés dans des lieux autorisés par le Ministère. S'il y a lieu, l'eau contaminée recueillie sera également gérée conformément à la réglementation;

Le 6 janvier 2012

- Concassage du béton issu du démantèlement des bâtiments et réutilisation sur place comme matériau de remblayage;
- Mise en place, si nécessaire, de mesures de mitigation aux limites du terrain afin de prévenir la migration de contaminants à partir des terrains voisins.

Le projet est situé à l'emplacement ci-après :

10501, rue Sherbrooke Est, lot 2 331 842 du cadastre du Québec, à Montréal-Est.

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 29 juillet 2011, signée par monsieur Nick Vecchiarelli, concernant la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation et à laquelle était joint un document intitulé « *Plan de réhabilitation du terrain visé par la cessation d'activité de raffinage sur la propriété Shell au 10501, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, Québec – 28 juillet 2011* », préparé par Golder Associés Ltée, signé par madame Michèle Copti, ing., monsieur Martin Poulin, géo., M.Sc. et monsieur Pierre Groleau, ing., M.Sc.;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 3 août 2011, signée par monsieur Nick Vecchiarelli, concernant les frais exigibles;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 novembre 2011, signée par monsieur Nick Vecchiarelli, ing., concernant des précisions supplémentaires sur le projet et à laquelle était joint un document intitulé « *Plan de réhabilitation du terrain visé par la cessation d'activité de raffinage sur la propriété Shell au 10501, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, Québec – 28 juillet 2011-Révision du 18 novembre 2011* », préparé par Golder Associés Ltée, signé par madame Michèle Copti, ing., monsieur Martin Poulin, géo., M.Sc. et monsieur Érick Béliveau, ing.;
- Courriel de monsieur Joël Fleurent, ing., de la firme consultante Stantec Experts-conseils Ltée, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 14 décembre 2011, concernant des précisions supplémentaires sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Le 6 janvier 2012

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctrices nécessaires, conformément à toute loi et tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Diane Jean', with a long horizontal stroke extending to the right.

Diane Jean
Sous-ministre